

N° 24/25-093

**Le Président de l'Université Paris Dauphine – PSL**

Vu l'article L712-2 du code de l'Education,  
Vu le décret n° 2004-186 du 26 février 2004 portant création de l'Université Paris-Dauphine modifié,  
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique modifié et notamment ses articles 10 et 31,  
Vu l'arrêté du 7 octobre 2015 relatif aux conditions d'établissement, de conservation et de transmission sous forme dématérialisée des documents et pièces justificatives des opérations des organismes publics pris en application du décret n° 2012-1246 et notamment son article 8,  
Vu le règlement intérieur de l'Université Paris-Dauphine modifié,  
Vu l'arrêté n° 24/25-090 du 23 octobre 2024 portant délégation de signature pour les opérations de certification du « Service fait valorisé » dans l'application de gestion financière SIFAC.

**ARRETE**

**Article 1**

Délégation de signature, sans limitation de montant, est donnée, aux fins de procéder à la certification dans l'application de gestion financière SIFAC du « Service Fait Valorisé », aux personnes désignées en annexe.

**Article 2**

Le présent arrêté abroge l'arrêté n° 24/25-090 du 23 octobre 2024.

**Article 3**

La Directrice générale des services est chargée de la publication et de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 28 octobre 2024

**Pr. E.M MOUHOUD**

Président de l'Université Paris Dauphine - PSL

## ANNEXE

Structure	Fonctions occupées	Déléataire	Périmètre
DGS	Directrice Générale des Services	Florence GELIN	ETABLISSEMENT
DGS	Cheffe de projet RSU	Christine VICENS	RSU
DGS	RSSI/CISO	Philippe WERLE	RSSI
CEREMADE	Directeur	Mathieu LEWIN	CEREMADE
CEREMADE	Responsable Administrative et Financière	Isabelle BELLIER	CEREMADE
CRIO MM	Directeur	Francis TABOURIN	CRIO MM
CRIO MM	Responsable Administrative et Financière	V. QUESNE-BERLOT	CRIO MM
DAI	Directeur	Benjamin GIAMI	DAI
DAJ	Directeur	Sébastien BRISARD	DAJ
DAP	Directrice	Hélène ANDRADE	DAP
DCOM	Directrice	Valérie BOUBA	DCOM
DCOM	Assistance de communication	Anaïs ALLORO	DCOM
DEP	Responsable Financière et Numérique	E.S. HARY-MAHEFATIA	DEP
DEP	Responsable Administrative et Logistique	M-P. GIOVANANGELI	DEP
DF	Directeur	Rafik ARIBI	DF
DF	Directrice Adjointe	Majdouline EL OUAFI	DF
DF	Responsable Achat	Christelle ROSSONI	DF
DF	Responsable du Pôle Dépenses	Michel GONZALEZ	DF
DFVE	Directrice	Patricia DESSANS	DFVE
DFVE	Responsable Pôle Services aux étudiants	E. HELY-DESCHAMPS	DFVE
DFVE	Gestionnaire administrative et financière	Wendy TAN	DFVE
DI	Directeur Immobilier	Louis LENFANT	DI
DI	Cheffe de service Administration et Finances	De-Grâce EDOH	DI
DNUM	Directeur	Jallal BAAMARA	DNUM
DNUM	Responsable Administrative et Financière	Kéli LUBIN	DNUM
DPNC	Directeur	Pierre-François GUIMONT	DPNC
DRE	Directrice	Bénédicte REVOL	DRE
DRH	Directrice	Murièle SEBERT	DRH
DRH	Responsable Action Sociale	Elise DESORBAIS	DRH
DRM	Directrice	G. NOGATCHEWSKY	DRM
DRM	Directrice adjointe	E. DELACROIX-BASTIEN	DRM
DRM	Responsable Administrative et Financière	Nathalie BLADIER	DRM
DSR	Directrice	Mireille MOULIN	RECHERCHE
DSR	Directrice Adjointe	Véronique HENRY	RECHERCHE
EI-PSL	Responsable de l'Ecole Interne-PSL	Céline RIVIERE	ECOLE INTERNE

Dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification ou publication, le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Paris.

<b>Structure</b>	<b>Fonctions occupées</b>	<b>Délégataire</b>	<b>Périmètre</b>
ED-SDOSE	Directeur	Thierry KIRAT	ED-SDOSE
HOE	Directrice	Sonia ADAM-LEDUNOIS	HOE
HOE	Responsable	Claire MAESELEE	HOE
HOF	Secrétaire Générale	Aïda HAMDI	HOF
IPJ	Directeur	Pascal GUENEE	IPJ
IPJ	Responsable Administrative et Financière	Estelle DECODTS	IPJ
IRISSO	Directeur	Eric AGRIKOLIANSKY	IRISSO
IRISSO	Secrétaire Générale	Véronique PUELLE	IRISSO
IRISSO	Secrétaire Générale	Pouneh MILANIAN	IRISSO
LAMSADE	Directeur	Jérôme LANG	LAMSADE
LAMSADE	Directrice Adjointe	Joyce EL HADDAD	LAMSADE
LAMSADE	Responsable Administrative et Financière	Marie-Clotilde QUINIO	LAMSADE
LEDa	Directeur	Philippe De VREYER	LEDa
LEDa	Responsable Administrative et Financière	C. BILLOIS FONTALAVIE	LEDa
LSO	Directeur	Baptiste VENET	LSO
LSO	Directeur Adjoint	Pierre LANIRAY	LSO
LSO	Responsable Administrative et Financière	Laure HILLAIRET	LSO
MIDO	Directeur	Patrick BERNARD	MIDO
MIDO	Responsable Administrative	Ana DRUMEA	MIDO
MIDO	Responsable Administrative Adjointe	Babette TITUS	MIDO
MSO	Directrice	Rouba CHANTIRI	MSO
MSO	Responsable Administrative Adjointe	Aïcha AMARI	MSO
MSO	Resp. Pôle Budget – Recettes/Dépenses	Aurore HAMEL	MSO
PRESIDENCE	Cheffe de Cabinet	Véronique DESARBRES	PRESIDENCE
SCD	Directrice	C. OKRET-MANVILLE	SCD
SCD	Directrice Adjointe	Claire NGUYEN	SCD
SUAPS	Directeur	François PERROT	SUAPS
SUAPS	Responsable Administrative et Financière	Valérie FRANCISCO	SUAPS

Dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification ou publication, le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Paris.